RESiSTONS ENSEMBLE

CONTRE LES ViOLENCES POLiCiERES ET SECURiTAiRES

Bulletin n°26 • Janvier 2005

Résistons ensemble c/o CiCP, 21ter, rue Voltaire, 75011 Paris | Site : http://www.resistons.lautre.net

Recevoir ce bulletin par Internet : resistons_ensemble@yahoo.com | Le recevoir par la poste : envoyer un carnet de timbre pour dix numéros

Le réseau Résistons ensemble a été formé à la suite du Forum de Saint-Denis, le 26 mai 2002, au cours duquel s'étaient rencontrés des collectifs locaux (Lyon, Strasbourg, Rouen, Nantes, Draguignan, etc.) ainsi que des individus et une série d'organisations et d'associations, tous décidés à œuvrer contre les violences policières et sécuritaires. RE n'est donc pas une organisation politique. Son but est d'informer, de briser l'isolement des victimes des violences policières et sécuritaires et de contribuer à leur auto-organisation.

Quelle justice ?

Pour une fois, la parole des flics ne vaut pas la parole de l'agressé. Malgré leurs mensonges, deux policiers d'Asnières (92) sont reconnus coupables par le tribunal d'avoir exercé des « violences volontaires » sur Yassine. Il a eu des blessures à l'œil, un testicule éclaté… suite à des coups reçus au commissariat. C'est le bilan d'un simple contrôle d'identité d'un mineur en France.

Mais les policiers agresseurs n'iront pas en prison. Ils ont eu des sursis. Seront-ils au moins chassés de la police ? On en doute. Pour combien d'années auraient été embastillés Karim, Christophe ou Amadou, des jeunes des quartiers, s'ils avaient agressé des flics et causé les mêmes blessures ? Même poussée à l'extrême, par le poids des crimes policiers trop évidents et par la volonté de résistance des victimes, la justice ne veut et ne peut pas sauter au-dessus de son ombre. Son rôle est de défendre l'« ordre public » ici et là.

Quand les ouvrières et ouvriers en grève de chez H&M occupent leur dépôt, la justice décide qu'ils doivent en être chassés, la police exécute la décision avec violence. L'« ordre public » est le nom derrière lequel se cache l'ordre des patrons.

> Les flics sur le banc des accusés…

… D'habitude, ce sont les jeunes des quartiers qui l'occupent. C'est le jeune Omar, avec le soutien de l'association Bouge qui Bouge de Dammarie-les-lys, qui accusait, le 15 décembre au TGI de Melun (77), un capitaine de police et deux gardiens de la paix de violation de domicile et de mise en danger de la vie d'autrui. En juin 2003, à la cité de Dammarie, ils sont entrés dans la cave d'Omar, profitant d'un banal feu dans une cave située plus loin, puis le capitaine a sorti son arme de service, tout en lançant, fait confirmé par quatre témoins sous serment, des insultes racistes et xénophobes, du genre « bougnoule, rentre dans ton pays ». Les policiers mis en cause ont tout nié. Comme disait l'avocate d'Omar, à les écouter, on se croirait en pleine Intifada. La prétendue « foule hostile » était composée de mômes de 10 ans et de mères de familles. Le procureur a soutenu le comportement des policiers. La trentaine de jeunes présents ont remis à leur place les policiers, « nous nous assumons, nous payons pour ce qu'on fait, osez assumer vos actes, pour une fois », leur lançait la salle. Dans son verdict du 3 janvier, le tribunal a condamné pour violation de domicile un policier à des amendes, en partie avec sursis, en revanche l'autre policier, et le capitaine qui jouait au cow-boy avec son revolver, ont été relaxés. En présence d'une forte mobilisation des jeunes de la cité et de plusieurs témoins, le tribunal ne pouvait se permettre d'écraser complètement l'affaire. Sans illusions et déterminée, la lutte continue sur tous les terrains.

> SUR LE ViF

Agressés par la police et rackettés par la justice…

« … merci le pays des droits de l'homme ! Victimes avec 3 camarades d'un contrôle de police, qui ressemblait davantage à une agression physique caractérisée (usage de bombes lacrymogènes, coup de matraque, insultes, coups de poings au visage…), nous avons été placés en garde à vue pour outrage et rébellion. Nos dépositions furent tournées à l'avantage des fonctionnaires de police. En effet, les actes de violence des policiers, de même que la violation de domicile, n'étaient pas mentionnés, en revanche il était précisément écrit ce que nous avions pu leur dire après avoir reçu des coups, des gaz et des insultes. Et quand j'ai refusé de signer la mienne, l'officier de PJ m'a soutenu que son ordinateur était en panne et que, de toute façon, l'affaire serait classée sans suite. Après 12 heures de garde à vue, je me résignais à signer. D'autre part, un témoin extérieur, ayant assisté à la scène dans son entier ne fut même pas entendu (trop gênant ?). Nous nous en tirons finalement avec une mesure de composition pénale, avec (seulement ?!) 500 euros, pour éviter le tribunal correctionnel. Je précise que nous étions jusqu'alors inconnus des services de police. »

À lire sur : http://www.abri.org/antidelation/article590.html

> CHRONIQUE DE L'ARBITRAIRE

Hamé relaxé Le 17 décembre, Hamé, l'un des rappeurs du groupe La Rumeur poursuivi par le ministère de l'Intérieur pour diffamation, a été relaxé. Loin de faire profil bas, le groupe soudé était bien décidé à réaffirmer sa position et profiter de cette occasion pour poser le débat des violences policières sur la place publique : mettre à nu le discours sécuritaire et rappeler les véritables violences sociales, chômage, précarité du logement, abandon économique, discrimination à l'embauche... Largement soutenu à l'extérieur comme à l'intérieur du tribunal, c'est toute cette résistance qui porte ses fruits aujourd'hui.

Un compte rendu du procès sur :
http://www.acontresens.com/contrepoints/societe/23.html

À Lyon le 20 novembre, rue St-Polycarpe... Deux jeunes s'embrouillent, l'un appelle la police, puis la violence policière se déchaîne. Coups de matraques, de coups de poings gantés et de coups de pieds dans la tête. Une flaque de sang était encore visible, deux jours après. Un couple de passants essaye de comprendre et reçoit un coup dans la figure, une dent cassée. Au commissariat du I[er] arrondissement, les deux jeunes sont de nouveau frappés et insultés : *« Sales bougonnes ! sales Arabes de merde ! ta mère la salope ! »* Plus tard un inspecteur proposera à l'un des deux : *« Fais comme si de rien n'était. On t'a rien fait. Dès que tu sortiras, on ne te cassera plus les couilles dans le quartier. »* Or les policiers n'ont pas attendu, eux, pour porter plainte pour violences en réunion, violences sur personnes dépositaires de l'autorité publique, outrages et rébellion.La famille aimerait former un groupe de soutien, retrouver le couple de passants. Ils sont décidés à porter plainte en se constituant partie civile. Une saisine auprès de la Commission Nationale de Déontologie de la Sécurité est en cours.

Sébastien fait appel... de la décision du tribunal de Nanterre. Étudiant à la Sorbonne, il a été condamné mardi 30 novembre à quatre mois de prison ferme pour « violence en réunion et détérioration d'un monument d'utilité publique » après sa participation à une manifestation à la fac de Nanterre, au cours de laquelle le mur qui sépare les bâtiments C et D, symbole de la politique sécuritaire de la fac, avait été endommagé pour la deuxième fois cette année. Outre les quatre mois de prison, Sébastien a été condamné à 3000 euros de dommages-intérêts et à 360 euros d'amende pour avoir refusé de donner ses empreintes génétiques.
Sébastien sera rejugé prochainement par la cour d'appel de Versailles. La lutte pour l'arrêt des poursuites judiciaires et disciplinaires contre tous les étudiants continue.

À Tours, la lutte continue Depuis le début de l'année, les maires du département (de gôche évidemment) n'hésitent pas à fayoter tous les mariages qui leur paraissent « louches », et nous n'arrêtons pas de le dénoncer. C'est ainsi qu'un jeune homme est invité à quitter le territoire la veille de son mariage. Il décidera de rester, mais perquisition, arrestation, expulsion. Le 30 décembre, son oncle Omar est passé au tribunal pour avoir aidé au séjour d'un étranger en situation irrégulière (le fameux délit de solidarité). La forte mobilisation, ce jour-là, aura empêché une trop lourde condamnation. 50 personnes qui demandent à être inculpées en séance lors de ce jugement, ça jette un froid... Il est seulement condamné à 250 euros d'amende. À Tours on ne lâchera pas.

Contact : Kader : 06 08 93 28 37 ou alternativecouleurcitoyenne@wanandoo.fr

C'était pourtant une élémentaire légitime défense... À Conflans-Sainte-Honorine, le 2 décembre, Abdellatif s'affaire sur la serrure d'une voiture lorsque deux policiers lui tombent dessus, décidés à le menotter. Abdellatif résiste sans avoir le temps d'expliquer que la voiture... lui appartient. *« Je venais de l'acheter à un ami, mais je n'avais pas la clé pour l'ouvrir. Les policiers ont cru que je voulais la voler. Après, je n'ai même pas eu le temps de m'expliquer. Ils ont tout de suite tenté de me menotter »* Poursuivi pour s'être rebellé contre des policiers par le tribunal correctionnel de Versailles, il est condamné à quatre mois de prison avec sursis...

Abdelkader est toujours dans le coma... depuis son tabassage, le 30 novembre en gare de Mitry-Mory (77). Un agent de la milice privée de la SNCF, la SUGE, est détenu, deux autres sont mis en examen. Les policiers présents ne sont pas inquiétés. La SUGE et la police continuent à se renvoyer la responsabilité de cette agression. À ce jeu-là, l'affaire est sur le chemin d'être enterrée. Seule la solidarité, ensemble avec la mobilisation des habitants de sa cité, peut l'empêcher.

Un collectif anti-répression à Rennes Samedi 4 décembre, dernière nuit des Transmusicales de Rennes, 250 grenades lacrymos ont été projetées sur les jeunes fêtards, bilan : 30 personnes hospitalisées, 6 personnes incarcérées. Un Collectif contre les violences policières et sécuritaires s'est créé à Rennes, lancé face à l'explosion des violences policières, en particulier la répression violente des fêtes du jeudi soir et plus récemment à la fin des Transmusicales.

Réunions ouvertes à tous : tous les mercredis, 18 h, fac Rennes II-Villejean, salle F7 (bat. préfas).

> AGiR



Désignez vos Big Brother préférés !
Privacy International donne le coup d'envoi de la 5[e] édition des Big Brother Awards organisée en France. **Remise des prix le 21 janvier à 20 heures au cinéma La Clef 21 rue de la Clef, 75005 Paris. Proposer un candidat : http://candidats.bigbrotherawards.eu.org/, infos : http://souriez.info/**

François Thonier... vient de recevoir sa convocation **devant la cour d'appel de Poitiers pour le jeudi 03/02/05 à 14 h**. Il a déjà été condamné, à la demande de la SNCF, à 2 mois de prison ferme et à 15 jours de prison avec sursis pour « délit de fraude habituelle ». Venez pour le soutenir !

L'Affaire Pascal Taïs par Maurice Rajsfus Éd : l'Esprit frappeur.
« 1993, ce jeune homme de 22 ans est retrouvé mort dans une cellule de dégrisement, littéralement massacré. Pascal Taïs a fait partie des victimes de la quinzaine sanglante qui avait marqué le retour de Charles Pasqua au ministère de l'Intérieur, à la fin du mois de mars 1993... »

Procès en appel de la mutinerie de Clairvaux Avril 2003, les ateliers de la prison de Clairvaux sont incendiés, en protestation à la fermeture stricte des cellules (les prisonniers peuvent juste se voir 1h30 par jour). Douze prisonniers plus ou moins pris au hasard pour l'exemple ont été condamnés dans une caricature de procès (l'instruction se basant sur les seules déclarations des gardiens) : 18 mois à 7 ans de prison supplémentaires. Solidaires, ils ont décidé de faire appel pour expliquer les causes de la révolte.
Soyons présents le 19 janvier au procès – 13 h, cour d'appel de Reims, 201 rue des Capucins. Jeudi 13/01 18 h discussion au CICP 21 ter, rue Voltaire M[tro] rue des Boulets – Paris – vendredi 14/01 17 h rassemblement de soutien M[tro] Rambuteau – Paris.
Infos : http://vivelesmutins.freeservers.com/

Procès Après un dernier renvoi le 29 octobre dernier, pour soutenir L. et M., victimes depuis deux ans de harcèlement, d'abus de pouvoir et de violences de la part d'une équipe de police en uniforme et malgré tout accusées de rébellion et violences à agent, **soyons présents le 28 janvier 2005 à 9 h au tribunal correctionnel de Paris (13[e] chambre - M[tro] : Cité).**

Montpellier même pas peur Semaine de lutte et de réflexion sur l'idéologie et les pratiques sécuritaires organisée à Montpellier **du 28 janvier au 6 février**, juste avant Carnaval. Débats sur les lois sécuritaires, sur outrage et rébellion, sur les prisons, sur la criminalisation du mouvement social, etc. Avec des membres de Résistons Ensemble, CGA, Cicade, Guide juridique... des projections, des concerts, des actions sur le thème de la réappropriation de la rue.
Contact : cdm04@voilà.fr

Procès Patrick Brosselin, 56 ans, journaliste à l'AFP, passe **le 14/01 à 9 h devant le 28[e] chambre du TGI de Paris** (M[tro] Cité), pour « outrage » et « résistance avec violence » aux policiers. Venez le soutenir !